

DECRET N° 2021/324 DU 04 JUIN 2021
portant nomination du Président du Conseil National de
la Communication.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Constitution ;
- VU la loi n° 90/052 du 19 décembre 1990 relative à la liberté de communication sociale ;
- VU le décret n° 91/283 du 14 juin 1991 portant organisation des Services du Premier Ministre ;
- VU la loi décret n° 2012/038 du 23 janvier 2012 portant réorganisation du Conseil National de la Communication,

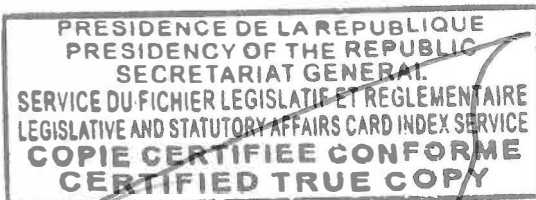
DECRETE :

ARTICLE 1^{er}.- Monsieur **CHEBONGNKENG KALABUBSE Joseph** est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé Président du Conseil National de la Communication.

ARTICLE 2.- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-

YAOUNDE, LE 4 JUIN 2021



LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

